



Déclaration liminaire au groupe de travail « Handicap » réunion du vendredi 12 avril 2019

Ce groupe de travail se déroule en parallèle de la concertation nationale qui a débutée en juillet 2018.

Cette concertation, ces concertations plutôt, mobilisent tous les acteurs engagés pour le handicap dans le secteur privé et dans la Fonction publique.

La CFDT adhère sans réserve à l'objectif qui vise à faciliter, pour le plus grand nombre possible de personnes en situation de handicap, l'emploi en milieu ordinaire.

Cet objectif final doit rester le fil conducteur plutôt que l'intérêt des acteurs ou des équilibres économiques en place .

Malheureusement, nous constatons que la question des moyens permettant l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers ou dans l'emploi dans les Fonctions publiques reste urgente et peu abordée.

Le rapport d'activité présenté au comité national illustre la montée en puissance de l'action du FIPHFP au service des personnes en situation de handicap.

Ce rapport met aussi en lumière l'aide apportée par le Fonds dans l'accompagnement des employeurs à mettre en place une politique handicap.

Il doit être largement diffusé car il témoigne de la qualité du travail mené au service de l'emploi des personnes en situation de handicap.

La CFDT déplore que la mobilisation pour le recrutement et le maintien dans l'emploi dans l'ensemble de la Fonction publique reste inégale.

Force est de constater que les personnes en situation de handicap n'ont pas toutes les mêmes possibilités de maintien dans l'emploi et de déroulement de carrière.

Ces constats justifient de démultiplier l'implication des acteurs locaux : employeurs, partenaires sociaux et l'accompagnement par le FIPHFP.

Mais, dans le même temps, nous nous heurtons à une réduction des moyens.

Les arbitrages financiers auxquels est contraint le Comité national ont inévitablement des conséquences négatives sur cette dynamique.

Ce qui, pour les personnes en situation de handicap et pour la CFDT, est inacceptable.

La CFDT craint que certaines réformes en cours, notamment celle du décompte des BOETH, majoré d'une demi-part pour ceux ayant plus de 50 ans, n'augmente le déficit.

La CFDT demande que l'ensemble des décrets pris dans le cadre de la concertation devront faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière et programmée dans le temps.